

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 12 décembre 2016  
~~~~~

**BUDGET ANNEXE SOM 2016
DÉCISION MODIFICATIVE N°3.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 12 décembre 2016 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou
représentés :

M. Philippe SALASC, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Gérard CABELLO, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Monsieur Grégory BRO, Mme Nicole MORERE, M. David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Béatrice WILLOQUAUX, Monsieur Christian VILLOING, Madame Chantal COMBACAL, Madame Lucie TENA, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Madame Véronique NEIL, Mme Josette CUTANDA, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Evelyne GELLY, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Jean-François SOTO -M. Daniel JAUDON suppléant de M. Jacky GALABRUN, Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON

Procurations :

M. Georges PIERRUGUES à M. Jean-Pierre BERTOLINI, Madame Amélie MATEO à Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Madame Michèle LAGACHERIE à M. David CABLAT, Monsieur Jean-Claude CROS à M. Claude CARCELLER, Monsieur Guy-Charles AGUILAR à Madame Chantal COMBACAL, M. José MARTINEZ à Mme Agnès CONSTANT, M. Bernard GOUZIN à M. Louis VILLARET, Madame Béatrice NEGRIER à M. René GOMEZ, Mme Florence QUINONERO à Madame Marie-Françoise NACHEZ

Excusés :

M. Philippe MACHETEL, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Monsieur Patrick LAMBOLEZ

Absents :

Monsieur Alexis PESCHER

Quorum : 23	Présents : 31	Votants : 40	Pour 40 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1 et suivants.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-36, R5211-13 et L.1612-20,

VU le vote du budget annexe SOM en date du 25 janvier 2016,

CONSIDERANT que les crédits prévus au budget annexe SOM 2016 s'avèrent insuffisants au sein du chapitre 014 de la section de fonctionnement,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier les crédits prévus au budget annexe SOM 2016 au sein du chapitre 014 de la section de fonctionnement,

CONSIDERANT qu'il est proposé à l'Assemblée d'approuver les virements de crédits suivants à l'intérieur de la section de fonctionnement :

- **Chapitre 014 « Atténuation de produits »** : il est proposé de procéder à un virement de crédits en dépenses de 14 000€ de l'article 6188 chapitre 011 à l'article 739118 chapitre 014 pour payer une participation supplémentaire demandée par le SCH sur la cotisation annuelle suite aux frais engendrés par l'ouverture exceptionnelle de la déchetterie d'Aniane en juillet/août 2016 ;

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter la décision modificative n°3 ci-dessous d'un montant de 14 000€ de virement de crédits au sein de la section de fonctionnement du budget annexe SOM 2016.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
011-6188 « Autres frais divers » - (dépenses)	14 000€	
014-739118 « Autres reversements de fiscalité » - (dépenses)		14 000€

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 1396 le 13/12/16
Publication le 13/12/16
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20161212-lmc193753-DE-I-I
Le Président de la communauté de communes
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

